

Avant tout démarrage de tout type de processus de coaching, un entretien préalable est nécessaire. Celui-ci est libre de tout engagement et gratuit.

Le coaching pouvant prendre des formes très variées et s'adapter aux différents cas qui lui sont soumis, seul des entretiens préalables entre le coach et le prescripteur, le coach et le coaché et l'entretien tripartite peut permettre de définir si la demande est en adéquation avec un processus de coaching.

L'entretien préalable avec le coaché est un temps pendant lequel celui-ci prend le temps de définir sa demande au coach qui va faire en sorte d'éclairer au mieux cette demande. Le coach expliquera alors en quoi il peut répondre à cette demande, expliquera les modalités du travail et répondra aux questions du coaché. Un temps de réflexion sera ensuite laissé au coaché avant de prendre la décision de commencer ou non le travail.

Le coaching est limité dans le temps : entre 5 et 10 séances environ.

Chaque séance est espacée de 15 jours, des tâches à réaliser entre chaque séance pouvant être demandées : tâches d'observation, exercices, tests de personnalité, tâches créatives comme le dessin ou l'écriture.

La séance de coaching se fera en face à face, par téléphone ou par skype.

Un planning est fixé au démarrage.

Durée d'une séance de coaching en face-à-face : 1h30

Durée d'une séance de coaching téléphonique : 1h

Le coaching peut se dérouler en séance individuelle, en groupe ou dans le cadre d'une équipe.

Le coaching professionnel implique généralement l'intervention d'une tierce personne que l'on nomme prescripteur. Celui-ci peut être le N+1 du coaché ou encore une personne du service RH. Dans le cadre d'un coaching prescrit, des points tripartites sont organisés afin de définir les objectifs en début de coaching et de faire le bilan en fin de coaching. Des points tripartites intermédiaires peuvent être organisés à la demande de l'une des parties. Ces points se font dans le respect total de la règle de confidentialité.